



W. DELVINGT*, L. DEBROUX*, M. DETHIER*, P. DE WACHTER* & C. VERMEULEN*

VERS UNE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES PAR LES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES EN FORÊT DENSE HUMIDE TROPICALE AFRICAINE

Un projet-pilote de l'Union Européenne en forêt du Dja (Cameroun) piloté par la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux

Les forêts denses humides du bassin hydrographique de la rivière Dja couvrent une superficie d'environ 30 000 km² dans le Sud-Est du Cameroun. Le climat y est chaud et pluvieux. La forêt est une mosaïque complexe constituée de forêt climacique (de terre ferme et sur sol hydromorphe), chablis en différents stades de régénération, forêt secondaire en permanence à cause des éléphants, marécage ouvert à Cypéracées, raphiale, vieille forêt secondaire (reflétant la présence humaine antérieure), jachère et culture (le long des routes) et cacaoyère. La forêt du Dja abrite les espèces les plus remarquables de la faune forestière africaine : éléphants, gorilles de plaine, chimpanzés, buffles, panthères, pangolins géants, ...

de population est de l'ordre de 2 habitants par km². Les essarteurs (Badjoué, Bulu, Nzime, Ndjem) sont installés le long des routes et pratiquent une agriculture itinérante de subsistance (banane

plantain, manioc, arachide) et des cultures de rente (cacao, café) ; ils établissent en forêt des campements provisoires pour la chasse et la pêche. Les Bakas vivent de la chasse en forêt et du travail dans les

plantations des Bantous. Ils sont de plus en plus sédentarisés. Cette sédentarisation est, entre autres, favorisée par l'implantation des écoles. Le peuple Kaka, immigré de l'écotone forêt-savane, est



↑ **Sarclage des arachides.** Ce champ a été fait dans une jeune jachère forestière comme le montrent les souches. Bien qu'il y ait de la vieille forêt à côté, les agriculteurs préfèrent cultiver sur des jeunes jachères (plus faciles à abattre). Photo : P. De Wachter.

La région est habitée par des essarteurs Bantous et des pygmées Bakas. La densité



installé le long du fleuve Dja et vit de la chasse et de la pêche.

NOUVEAUX DÉFIS DE GESTION FORESTIÈRE

Jusque récemment la forêt du Dja était, au niveau écologique, un milieu relativement peu perturbé par les activités humaines. La chasse y était limitée à la consommation villageoise. Actuellement on observe une forte augmentation de la chasse commerciale et dans certaines zones une extermination rapide de la faune. Plusieurs causes sont évoquées : la chute des prix du cacao et du café, l'ouverture de la forêt pour l'exploitation forestière et l'épuisement faunique d'autres zones forestières.

Ainsi, à travers l'exploitation forestière en pleine croissance, les prix du cacao et du café, et la commercialisation de la viande de chasse, le Dja se trouve fortement influencé par les économies nationale et internationale.

Face à ce processus de dégradation rapide, la population locale se trouve démunie et sans pouvoir. Elle ne retire que peu ou pas de bénéfices de l'exploitation forestière et se voit confrontée à des chasseurs allogènes qui utilisent l'infrastructure des exploitants forestiers pour pénétrer en forêt. Elle ne peut plus contrôler ni gérer son terroir. Sans gestionnaire directement impliqué et capable d'exercer un droit d'usage et de jouissance exclusif sur un terroir ou sur



↑ Construction d'un piège à pont pour attraper des singes (surtout *Cercopithecus cephus*). L'objectif est de protéger la bananeraie.
Photo : P. De Wachter.

une ressource forestière, aucune gestion durable préservant la multifonctionnalité de la forêt n'est possible. Le plan de zonage établi par l'administration forestière (MINEF) a divisé le Sud-

Cameroun en deux zones : domaine forestier non-permanent (entre autres forêts communautaires) et domaine forestier permanent (forêt de production ; la plus grande superficie allouée).

La participation des populations a été circonscrite aux nouvelles forêts communautaires en dehors de ce domaine forestier permanent. De ce point de vue, la nouvelle loi forestière



contient des grandes lacunes concernant la participation des populations locales dans la gestion du domaine forestier permanent.

Avec l'exploitation forestière au Cameroun en pleine croissance, un deuxième défi est la participation des populations locales à cette industrie. De nouvelles conventions d'exploitation forestière sont actuellement en cours d'élaboration. Elles nécessitent l'élaboration de plans d'aménagement qui devront contenir des clauses relatives à la collaboration avec les populations locales et à la conservation de la faune.

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet, financé par l'Union Européenne (financement via le projet "Avenir des Peuples Forestiers Tropicaux - APFT" et financement direct) est piloté par la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux. Il couvre une superficie d'environ 5 000 km² au nord de la Réserve de Faune du Dja.

Le projet travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), le projet ECOFAC (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale) de l'Union Européenne et le projet U.I.C.N., financé par les Pays-Bas. Ces derniers projets sont chargés de l'aménagement et de la gestion de la Réserve de Faune du Dja.

GÉRER LES FORÊTS COMMUNAUTAIRES

Comment gérer les ressources forestières ? Par et pour les populations locales. Les communautés villageoises sont les bénéficiaires directs de la gestion durable de leurs forêts ; il est donc normal qu'elles en soient les principaux acteurs.

Or, jusqu'en 1994, l'Etat se réservait le privilège des bénéfices du commerce du

bois. Depuis cette année, la nouvelle loi forestière du Cameroun a introduit la notion de "convention de gestion communautaire", contrat signé entre une communauté villageoise et le MINEF, qui confie à la communauté la gestion d'une portion de forêt d'au maximum 5 000 ha. Les populations deviennent elles-mêmes responsables de toutes les étapes de la gestion : élaboration, travaux, bénéfices. C'est la gestion communautaire.

L'objectif du projet est de mettre en pratique ce processus de gestion communautaire : d'une part mettre en lumière les potentialités et les lacunes du schéma théorique et d'autre part apporter à des communautés pilotes le soutien nécessaire pour obtenir la convention de gestion et pour faire le meilleur usage de leur nouveau droit.

L'idée est de mettre en place un processus simple et autonome, qui puisse se généraliser au-delà des quelques communautés pilotes qui seront soutenues dans les premières années.

Le projet est mis en oeuvre par une équipe de chercheurs européens et camerounais, ce qui concrétise la participation nationale à chaque niveau du projet. Leur premier travail est d'identifier des villages qui manifestent la volonté de s'engager dans ce processus pilote. Ensuite vient l'élaboration, en collaboration avec les villages concernés, du plan simple de gestion qui comprend entre autres les phases suivantes :

- Délimitation du terroir villageois (gradient d'activités en fonction des distances, utilisations concurrentes sur une même surface) ;
- Gestion de chasse appropriée pour ne pas réduire les effectifs des espèces chassées sous un seuil critique ;
- Régénération naturelle ou plantation d'arbres fruitiers sauvages pour augmenter les récoltes ;



↑ Récolte de vin de raphia : un produit secondaire de la forêt.

Photo : P. De Wachter.



Gorille abattu avec une cartouche.

La chasse au gorille est un des problèmes primordiaux de conservation dans le Dja.

Photo : M. Dethier



- Amélioration du rendement de transformation des graines oléagineuses en huile comestible ;

- Installation d'une scierie artisanale pour augmenter la valeur ajoutée du bois d'oeuvre au niveau du village ;

- Commercialisation (conservation, transport vers les villes) des produits forestiers.

La communauté villageoise doit être structurée en un comité de gestion efficace dont la création devrait largement s'inspirer des structures traditionnelles. En effet, l'exploitation des forêts communautaires nécessite un nouveau mode d'organisation efficace, ce qui n'est pas évident dans ces sociétés acéphales. Réaliser une organisation liée à une réelle rentabilité économique et à un usage durable : voilà les principaux défis pour les forêts communautaires !

LA CONSERVATION DE LA NATURE

Les problèmes imminents de conservation seront affrontés en collaboration avec les communautés villageoises, le MINEE, les projets ECOFAC et UICN, et l'exploitant forestier sur place.

- Les communautés villageoises ont intérêt à préserver leurs ressources cynégétiques, héritage de leurs ancêtres, et le potentiel non-consommable valorisable (écotourisme, partenariats, concessions de recherche).

- L'exploitant forestier peut gagner à travers un label écologique pour le bois et à travers de meilleures relations avec les villages. Par ailleurs, d'autres dispositions de la nouvelle loi concernant les forêts du domaine national destinées à la production de bois. L'entreprise d'exploit-

tation de la zone est sur le point d'en tirer parti par la mise en oeuvre d'un aménagement forestier comprenant les aspects bois d'oeuvre, sociaux et environnementaux. Ce projet d'aménagement forestier devrait se déployer en coordination avec les efforts dans les forêts communautaires. L'Unité de Sylviculture de la FUSAGx y serait largement associée.

En conclusion les activités d'APFT/FUSAGx concernent l'aménagement d'une large

zone tampon pour la Réserve de Faune du Dja et la conservation des ressources fauniques en dehors des aires strictement protégées. Ceci à travers une gestion intégrée et globale impliquant tous les utilisateurs de toutes les ressources dans une aire donnée.

* Equipe forêts communautaires
Unité de Sylviculture
Faculté Universitaire des Sciences
Agronomiques de Gembloux
Belgique